

289

P



NP



DM1

Projet de mise en valeur hydroélectrique de la  
rivière Ouiatchouan au village historique de  
Val-Jalbert

6211-01-029



**AVIS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS  
(CRÉ) DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN SUR LE  
PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE  
LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN SUR LE SITE DU VILLAGE  
HISTORIQUE DE VAL-JALBERT**

**Présenté au Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement (BAPE)**

**Roberval, le 17 avril 2012**

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	Introduction .....	3
2.0	Cadre de référence du projet .....	3
3.0	La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean et le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert .....	4
4.0	L'analyse du projet en regard du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) .....	5
4.1	Sur le plan de la vision .....	5
4.2	Sur le plan de l'énergie .....	7
5.0	Le développement durable : un élément distinctif de la région du Saguenay–Lac- Saint-Jean .....	8
6.0	Maximisation des retombées économiques régionales .....	9
7.0	Conclusion .....	10

## 1.0 Introduction

La *Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean* est heureuse et fière de participer à cette commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée d'examiner le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Ouatouchouan sur le site du village historique de Val-Jalbert.

Nous l'exprimons d'entrée de jeu, la CRÉ appuie avec enthousiasme ce projet qui, en lui-même, amène une vision porteuse au regard du développement régional en encourageant l'autodéveloppement par et pour les collectivités.

Notre appui à ce projet est largement motivé par :

- 1) notre vécu régional résultant de notre expérience dans la prise en charge, la gestion et la mise en valeur de nos ressources naturelles;
- 2) la vision de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean au regard du développement durable;
- 3) la collaboration et le partenariat développé au fil des ans avec la Première Nation innue de Mashteuiatsh.

Sur ce dernier point, rappelons que le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, déposé en 2011 au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, est issu d'une démarche novatrice. En effet, la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean posaient un geste significatif, en 2007, en décidant d'un commun accord d'établir un mécanisme décisionnel paritaire de concertation, d'orientation et de coordination sur les questions afférentes aux travaux de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), notamment en regard de la production du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Précisons que ce plan a permis d'établir une vision régionale concertée et intégrée de la mise en valeur et de la conservation des ressources naturelles et du territoire, exprimée en termes d'orientations, d'objectifs et d'actions, et ce, à partir d'enjeux régionaux. Le point de vue que nous exprimons dans ce mémoire est inspiré de ce dernier.

## 2.0 Cadre de référence du projet

Le 4 mai 2006, le gouvernement du Québec dévoilait sa « **Stratégie énergétique du Québec 2006 – 2015, L'énergie pour construire le Québec de demain** » qui définit les objectifs et les actions à entreprendre pour les dix prochaines années en matière d'énergie.

En ce qui a trait plus spécifiquement au développement de petites centrales hydroélectriques, le gouvernement y exprimait sa volonté d'offrir aux municipalités et aux milieux intéressés, la possibilité de développer des projets de petites centrales hydroélectriques de 50 mégawatts (MW) et moins, et ce, à certaines conditions.

Parmi celles-ci, trois conditions de base étaient cependant requises. Ainsi, les projets devaient : (1) être soutenus par le milieu; (2) générer des bénéfices pour leur région et; (3) être sous le contrôle de la communauté.

De plus, le programme développé à cette fin par Hydro-Québec fixait à l'avance le prix de l'énergie vendue à Hydro-Québec Distribution pour une première période de 20 ans. À terme, ces contrats seront renouvelés dans la mesure où les droits pour l'obtention des forces hydrauliques seront renouvelés par le gouvernement du Québec. Finalement, un bloc d'énergie de 150 MW était rendu disponible aux projets communautaires et la priorité d'accès à ce bloc d'énergie était accordée aux projets où la plus grande part des revenus était retournée dans les communautés locales.

### **3.0 La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean et le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert**

En 2007, la MRC du Domaine-du-Roy, la MRC de Maria-Chapdelaine et la Première Nation innue de Mashteuiatsh signaient une entente stratégique de développement de projets d'énergie renouvelable sur le territoire sous juridiction de ces dernières. Par ce geste, ces partenaires de la CRÉ exprimaient clairement leur volonté de maximiser les opportunités offertes par la nouvelle stratégie énergétique du gouvernement du Québec. Pour ce faire, ils se sont dotés d'un outil de mise en œuvre de ce partenariat en créant la *Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean*.

En parcourant l'abondante documentation rendue disponible par le promoteur, nous notons plusieurs éléments de force de ce projet parmi lesquels nous retenons :

- 1) Tous les partenaires financiers de ce projet sont des corporations publiques régionales assurant ainsi le retour et le maintien dans la région de tous les bénéfices de ce projet, ce qui est en parfaite adéquation avec l'objectif poursuivi par la politique gouvernementale;
- 2) Le promoteur a pris toutes les mesures à sa disposition pour favoriser une intégration harmonieuse de son projet sur le site historique de Val-Jalbert. On constate notamment les efforts importants sur le plan de l'enfouissement des infrastructures, de l'intégration architecturale de la centrale et du maintien d'un débit esthétique permettant de maintenir le potentiel touristique du site;

- 3) Le promoteur a développé une approche novatrice en matière de gestion de l'acceptabilité sociale par la tenue de préconsultations qui ont permis aux citoyennes et citoyens d'évaluer les impacts du projet et surtout de contribuer activement à la définition même de ce dernier;
- 4) Les partenaires du projet ont convenu d'utiliser les bénéfices générés pour supporter divers projets de diversification et de développement socio-économique en créant des fonds de développement dédiés qui, à n'en pas douter, deviendront de puissants leviers financiers en appui aux collectivités;
- 5) Le promoteur a conclu une entente d'intégration et d'harmonisation avec la corporation *Parc régional Val-Jalbert* qui permettra d'assurer la pérennité et le développement à long terme d'un site touristique majeur pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Voilà, à notre avis, les éléments fondamentaux de ce projet et de sa démarche d'élaboration qui devraient être retenus afin de pérenniser à long terme une filière de production d'énergie communautaire. À ce propos, nous suggérons à la commission d'inclure dans son rapport une recommandation suggérant au gouvernement du Québec de pérenniser à long terme la filière de l'énergie communautaire en s'inspirant du modèle et des pratiques développés par la *Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean*.

Il faut éviter que cette filière, forte en perspective de développement régional, soit contrainte par l'attente de blocs d'énergie rendus disponibles par Hydro-Québec. Un processus continu de développement de projets de cette qualité servirait mieux les intérêts à long terme de cette filière. Il faudrait aussi que ce processus de développement ne soit pas uniquement limité à la filière hydroélectrique, mais puisse aussi prendre en compte d'autres opportunités de projets d'énergie verte, tels l'éolien, la biomasse, etc.

#### **4.0 L'analyse du projet en regard du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)**

##### **4.1 Sur le plan de la vision**

La Conférence régionale des élus (CRÉ) adoptait, en mars 2011, le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), lequel énonce une vision de développement qu'il nous apparaît important, dans le contexte de cette intervention, de mettre en évidence. Ainsi, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean doit entreprendre un virage important au regard de sa vision du développement. Les extraits du PRDIRT, que nous citons ci-après, traduisent adéquatement cette volonté :

*« Force est d'admettre aujourd'hui que le modèle de développement bâti sur la capacité à fournir des ressources naturelles ne satisfait plus les attentes de la région et a atteint ses limites. »*

*« La région doit donc entreprendre un virage majeur où elle doit passer d'un statut de « pourvoyeur de ressources » à un statut de « pourvoyeur de produits ». Pour être en mesure d'effectuer ce virage, elle doit être aux premières loges des décisions en matière de planification, de gestion et surtout d'attribution de ses ressources naturelles. Cette volonté régionale a d'ailleurs été clairement exprimée lors d'une consultation populaire tenue dans le cadre des élections municipales de novembre 2005 alors que 92,5 % des 102 876 citoyennes et citoyens ayant voté ont donné le mandat à leurs élus locaux de négocier une entente avec le gouvernement du Québec sur la gestion des ressources naturelles sises en région. »*

Cette vision de développement s'appuie également sur une volonté régionale de construire des relations harmonieuses avec les Pekuakamiulnuatsh.

*« La structure et la composition de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et les ententes conclues dans la région, notamment en matière d'énergie communautaire, démontrent cette volonté de la région d'établir avec les communautés autochtones des relations privilégiées basées sur le respect et la reconnaissance des droits, sur l'harmonisation et la satisfaction des besoins des uns et des autres et sur un dialogue constant ».*

L'occupation dynamique du territoire fait également partie des enjeux fondamentaux de développement de la région. Plusieurs communautés locales sont dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles. La réalisation de projets, comme celui proposé par la *Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean*, permettra de générer des bénéfices économiques importants qui seront par la suite investis dans de nouveaux projets porteurs de développement. Sur ce plan, nous pouvons faire confiance en la capacité des personnes élues et des citoyennes et citoyens de la région à développer des projets novateurs en matière de développement.

La feuille de route de la région à cet égard est éloquent. Il nous est donc particulièrement agréable de témoigner de réussites régionales telles :

- La réalisation de la *Véloroute des Bleuets*, un circuit cyclable qui ceinture le lac Saint-Jean et qui contribue significativement à l'attractivité touristique de la région. Ce projet a été rendu possible grâce à la concertation des trois MRC du Lac-Saint-Jean, de 18 des municipalités riveraines du lac et de la Première Nation innue de Mashteuiatsh;
- La prise en charge de la gestion et de l'exploitation des terres publiques intramunicipales où la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a innové en permettant la mise en valeur intégrée des ressources et du territoire tout en créant de la richesse au profit des collectivités;
- La mise en place de la première aire faunique communautaire au Québec (*le comité LACtivitéPêche du Lac Saint-Jean*) visant la prise en charge de l'exploitation des ressources halieutiques du lac Saint-Jean et de certains de ses tributaires. Ceci a permis de restaurer l'emblème animalier de la région (ouananiche), d'en faire un produit d'appel touristique, de protéger les ressources et d'accroître les connaissances.

Voilà autant d'exemples qui devraient rassurer cette commission sur l'effet mobilisant, en termes de développement régional, territorial et local, de la disponibilité de nouvelles ressources financières dans les fonds de développement qui seront mis en place par les partenaires.

La vision de développement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean peut finalement se résumer ainsi :

*« Sous une gouverne innovante et renouvelée intégrant une prise en main des leviers décisionnels nécessaires à son développement économique durable, la gestion décentralisée des ressources naturelles du Saguenay–Lac-Saint-Jean contribue à créer de la richesse et des emplois dans les communautés, favorise une occupation dynamique des territoires prenant appui sur un environnement de qualité assurant la biodiversité et la protection de l'environnement. »*

## **4.2 Sur le plan de l'énergie**

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean dispose d'un potentiel important et varié de production d'énergie verte. Historiquement, son industrie manufacturière s'est développée en raison d'abondantes ressources naturelles dont, entre autres, l'hydroélectricité. Dans un contexte de changements climatiques, nous anticipons, au cours des prochaines années, l'éclosion de projets d'énergie communautaire, car l'appropriation de ces potentiels de production, par et pour les communautés, suscite

une meilleure acceptabilité sociale et environnementale. Ces projets ont également le mérite de contribuer à l'amélioration de l'environnement socio-économique de communautés souvent situées en milieu rural.

Nous sommes d'avis que le modèle développé par les partenaires de la *Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean* est porteur sur ce plan et nous les encourageons à poursuivre dans leur vision d'exploration des différentes formes de développement de projets en matière d'énergie verte.

## **5.0 Le développement durable : un élément distinctif de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Au début des années 90, l'ensemble des décideurs régionaux adoptèrent à l'unanimité la proposition de faire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean un laboratoire de développement durable afin de démontrer qu'il était possible de concilier les visées de développement économique d'une région et ses préoccupations en matière d'environnement. Ainsi naissait la *Région laboratoire de développement durable (RLDD)*, devenue depuis le *Centre québécois de développement durable*. Différents outils d'analyse de projets ont été élaborés dans ce cadre afin de soutenir la région dans l'évaluation des projets économiques. Ces outils ont été utilisés notamment lors d'un Éco-sommet tenu à Jonquière en février 1996.

Au cours de la même année, la RLDD et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean unissaient leurs efforts pour réaliser un évènement d'envergure internationale à Jonquière, le Congrès international NIKAN, sur les applications territoriales du développement durable. Ce congrès a permis de réunir des conférenciers de notoriété et des acteurs du développement durable.

Le défi du développement durable consiste à maintenir en équilibre les préoccupations économiques, sociales et environnementales. Cet équilibre n'est jamais facile à atteindre puisque dans bien des projets, les préoccupations environnementales prennent souvent le pas au détriment des préoccupations économiques et sociales. Dans le cas précis du projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert, nous constatons avec satisfaction que le promoteur a su maintenir cet équilibre et en faire la démonstration tout au long du processus de développement de son projet. En parcourant la documentation déposée et disponible, nous reconnaissons que le promoteur :

1. A su impliquer la population et les citoyennes et citoyens dans sa démarche d'élaboration du projet et de l'évaluation de ses impacts;
2. A su développer un projet dont les bénéfices économiques se pérenniseront par la mise en place de fonds de développement que les partenaires du projet mettront en place. De plus, il faut aussi considérer sur ce plan les bénéfices



économiques de la consolidation financière du Parc régional de Val-Jalbert dont l'attractivité est importante pour l'industrie touristique régionale;

3. A su maximiser les efforts afin d'atténuer les effets négatifs du projet sur l'environnement. Il a également, à notre avis, fait des efforts importants afin de bien intégrer ce projet au site de Val-Jalbert.

Fait important à souligner, le promoteur a procédé à une analyse de son projet en regard des 16 principes contenus à la *Loi sur le développement durable* adoptée par le gouvernement du Québec. Il s'agit, semble-t-il, d'une première en cette matière et nous sommes heureux de constater que cela provient de la région qui a fait sien le développement durable.

## **6.0 Maximisation des retombées économiques régionales**

Fortement préoccupée depuis plusieurs années par la maximisation des retombées économiques générées par les grands projets de construction, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a su se démarquer et paver la voie au développement de partenariats entre le milieu et les grands donneurs d'ordre. Cette expertise s'est enrichie au fil des années dans nombre de projets d'importance, privés tout autant que publics, dont celui de la construction de l'aluminerie de Rio Tinto Alcan à Alma et de l'actuel projet AP-60 de la même société, à Saguenay, de même que les chantiers Péribonka 4 (Hydro-Québec) et de la route à quatre voies divisées dans la réserve faunique des Laurentides (route 175).

À la suite des résultats de plus en plus concluants, la *Conférence régionale des élus (CRÉ)* convenait, en 2005, de la mise en place du *Comité de maximisation des retombées économiques régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CMAX)*. En conséquence, elle s'est dotée d'un mécanisme permettant de faciliter la communication entre les différents partenaires, les entrepreneurs et les organismes du milieu contribuant ainsi à l'atteinte et même au dépassement du potentiel de retombées économiques fixé par les promoteurs.

Aussi, en raison de l'expertise de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean en matière de maximisation des retombées économiques régionales, le CMAX, eu égard au projet de Val-Jalbert, souhaite partager ce savoir-faire et travailler au développement d'une alliance avec le milieu afin que nos entreprises puissent se positionner avantageusement pour « tirer » le maximum des contrats qui seront octroyés dans le cadre de ce chantier de développement hydroélectrique. C'est dans cette perspective et cheminant vers un objectif commun que le CMAX et la *Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean* travaillent actuellement à la rédaction d'une entente de partenariat qui permettra d'en établir un plan de maximisation.

Cependant, les règles municipales actuelles d'octroi de contrats ne permettent pas d'avantager une offre sur la base de l'appartenance territoriale. Dans la perspective d'un projet structurant communautaire, il devrait être possible de développer, avec le gouvernement du Québec, une mécanique adaptée et socialement acceptable pour permettre de privilégier une offre sur la base de l'appartenance territoriale à certaines conditions afin de maximiser les retombées économiques dans le milieu d'accueil.

## **7.0 Conclusion**

La *Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean* est heureuse d'apporter son appui au projet développé par la *Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean*. Il s'agit là d'un projet qui marquera, pour les années futures, le développement de la filière de l'énergie communautaire. Avec ce projet, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean fait à nouveau la démonstration de sa capacité à innover et à prendre en charge la gestion et l'exploitation de ses ressources naturelles.

Nous souhaitons ardemment que les recommandations de cette commission servent à convaincre le gouvernement du Québec de la pertinence d'autoriser la réalisation de ce projet structurant pour le milieu et les communautés impliquées et surtout de la nécessité de doter le Québec d'un cadre plus stable et à long terme afin de développer la filière de l'énergie communautaire dans toutes ses facettes. En ce sens, ce dernier devrait, dans le cadre du développement de l'énergie communautaire verte, adopter un processus en continu d'appel de projets et reléguer aux oubliettes l'actuelle approche d'un concours à une fréquence indéterminée.

**FIN DU DOCUMENT**